



Avance au Large!

**Bulletin de liaison
des Chrétiens du Large**

**Juin à Septembre 2011 - Numéro 5
2^e année**

Aubenas-les-Alpes † Céreste † Dauphin † Lincel † Mane † Montfuron † Montjustin † Oppedette † Reillanne
Sainte-Croix-à-Lauze † Saint-Maime † Saint-Martin-les-Eaux † Saint-Michel-l'Observatoire † Vachères † Villemus

Patrimoine Culturel, Patrimoine Spirituel

Pour la quatorzième année consécutive, a eu lieu le dimanche 19 juin dernier, la **journée du patrimoine de pays**, qui offre l'opportunité à plus de 200.000 visiteurs de découvrir des sites patrimoniaux ou des savoir-faire traditionnels, grâce à de nombreuses animations : visites de sites, circuits de découverte, expositions, dégustations, démonstrations de savoir-faire, conférences...

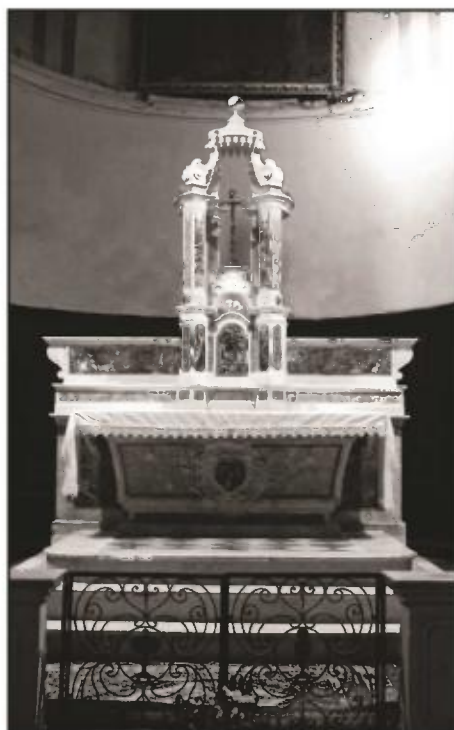
Cette année, elle a eu pour thème « **le patrimoine caché** ». L'occasion était donnée de découvrir ce qu'il y a de plus secret dans le patrimoine.

Au delà des secrets de fabrication, du patrimoine souterrain (caves, cryptes, troglodytes...) et archéologique (fouilles, ruines, vestiges...), des lieux dissimulés ou insolites, des portes ouvertes de lieux habituellement fermés au public, cours des maisons, réserves de musées... n'est-ce pas aussi, pour nous, l'occasion de **redécouvrir le sens caché** de cette partie importante de notre patrimoine culturel qu'est le patrimoine religieux ? Son sens spirituel ?

Ce patrimoine « nous rappelle tout le trésor de la culture chrétienne, née de la foi, née du cœur qui a rencontré le Christ, le Fils de Dieu (...) Et si la foi reste vivante, cet héritage culturel aussi ne devient pas chose morte, mais reste vivant et présent (...) Les cathédrales ne sont pas des monuments médiévaux, mais des maisons de vie, où nous nous sentons « à la maison » : nous rencontrons Dieu et nous nous rencontrons les uns les autres. La grande musique non plus – le chant grégorien ou Bach ou Mozart – n'est pas une chose du passé, mais elle vit de la vitalité de la liturgie et de notre foi. Si la foi est vivante, la culture chrétienne ne devient pas du « passé », mais reste vivante et présente (...) Créativité, innovation, chant nouveau, culture nouvelle et présence de tout l'héritage culturel dans la vitalité de la foi ne s'excluent pas, mais sont une unique réalité; ils sont la présence de la beauté de Dieu et de la joie d'être ses fils » [Benoît XVI, audience générale du 21 mai 2008].

Ce numéro de notre bulletin sera plus spécifiquement consacré au patrimoine, au patrimoine culturel, ancien et nouveau, au patrimoine spirituel, toujours vivant de la foi qui anime les chrétiens.

Notre balade découverte du secteur nous emmènera, sur les pas de Muriel, du côté de... Carluc, dont nous fêtons cette année le millénaire. Nous entendrons le témoignage d'Audrey Meyer qui travaille depuis plusieurs années pour le récolement du patrimoine religieux départemental au nom du Conseil général. Ce sera aussi l'occasion, dans un article un peu plus long que de coutume, de faire le point sur la loi



Autel baroque de l'église saint André de Mane après restauration.

DANS CE NUMÉRO

Du côté de	2
Témoignage	3
Publication officielle	3
Nous avons vécu ensemble	4-5
Pour réfléchir	6
Pour réfléchir - Carte jeune	7
Carnet et calendrier paroissiaux	8

de 1905 et les relations entre commune et paroisse, qui se cristallisent souvent autour de l'entretien et de l'utilisation du patrimoine religieux.

Enfin, nous retrouvons aussi nos autres rubriques habituelles. Bonne lecture !

Père Patrick Caire, curé.

Du côté de... Carluc

Céreste, charmant village du Lubéron, abrite en son sein un site étonnant, témoin de l'art roman provençal et unique en son genre, le prieuré de Carluc. Nous avons demandé à Monsieur François d'Izarny-Gargas, président de l'association de sauvegarde et d'animation du prieuré de Carluc de nous parler de cet endroit remarquable.



Monsieur le président, 2011 est une année importante pour Carluc, que fêtons-nous ?

Nous fêtons le millénaire des premiers écrits qui attestent de l'existence du prieuré de Carluc et de la présence de moines sur ce site. Ceux-ci accueillait les pauvres, les pèlerins et ils priaient également pour le

salut des riches seigneurs de Reillanne.

Comment ce prieuré a-t-il traversé les siècles ?

Carluc était rattaché à l'abbaye de Montmajour, et jouissait d'une source de revenus appréciables qui lui assurait une certaine prospérité. Le déclin s'est amorcé au XVIII^e siècle, jusqu'à son abandon en 1793, date à laquelle il fut vendu comme bien national. Aujourd'hui, il appartient à la commune de Céreste et est à nouveau l'objet de toutes les attentions, grâce à notre association, depuis environ trente ans.

Des fouilles ont été initiées dans les années 1970, pouvez-vous nous en dire davantage ?

En effet, des fouilles archéologiques ont été entreprises sous l'autorité compétente de Guy Barruol archéologue émérite, qui ont permis de mettre à jour la galerie et son hypogée, des colonnettes supportant des petites voûtes, supportant elles-mêmes une grosse voûte et d'autres éléments architecturaux. Plus récemment, Monsieur Jourdan, mandaté par la Direction régionale des affaires culturelles, a proposé une fouille approfondie du site dans un avenir proche, afin d'orienter de façon plus pertinente les recherches et la restauration du prieuré.

Que propose votre association pour fêter le millénaire de Carluc ?

À partir du 28 juin, nous proposons toute une série d'animations culturelles, qui va de l'exposition de dessins, d'aquarelles et de photos du



prieuré, à des conférences sur l'art et les monastères romans. Il y a également les « **nuits de Carluc** », ce sont des animations musicales variées qui attirent chaque année un public de plus en plus séduit par le talent de sa principale instigatrice, Blandine Jeannest.

Dans l'immédiat et de manière concrète, quelles sont les actions qui vont être entreprises sur le site ?

Concrètement, la sécurisation du site et de ses visiteurs est une priorité et afin de répondre à une demande constamment renouvelée, nous allons mettre en place des panneaux explicatifs sur site, détaillant l'histoire de Carluc, ainsi que des brochures attractives dans les offices du tourisme.

Un grand merci à Monsieur et Madame d'Izarny-Gargas, qui ont répondu avec gentillesse et courtoisie à toutes nos questions.

Murielle Ripert.



Deux visiteurs dans la partie tro-lodyte du site.

Témoignage...

En novembre 2010, Yann Dedonder et moi-même avons été mandatés par le service de la Conservation départementale (département de la Culture, de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence) pour réaliser le recensement du mobilier liturgique des églises de Reillanne, Villemus, Aubenas-Alpes, Valensole et Brunet.

C'est dans le cadre du projet INTERREG IV – Activité 4 du Plan Intégré Transfrontalier « nouveau territoire d'itinérance » (PIT) – action 2, que nous avons abordé notre mission, sous l'égide de Marie-Christine Braillard, Conservateur départemental, en accord avec les Archives départementales et la Conservation Antiquités et Objets d'Art, chargés de recenser les objets classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Notre mission a été facilitée par le travail remarquable déjà réalisé au début des années 1980 par Émile Lauga et Isabelle Jobin pour l'association pour l'étude et la sauvegarde du patrimoine religieux de la Haute Provence. Cette association réalise depuis les années 1970 des inventaires et re-

censements dans tous les édifices religieux du département des Alpes-de-Haute-Provence et a, à ce jour, couvert la quasi-totalité du territoire. Nous avons pour objectif de valoriser cette somme de travail existant.

Ce recensement permet, aujourd'hui de redécouvrir des objets souvent peu vus ou peu utilisés et de concevoir des fichiers numériques de données.

Nous avons été reçus dans les différentes communes par des personnes formidables pour lesquelles le patrimoine religieux est un patrimoine précieux dont il faut prendre grand soin. Je profite de la parution de ce témoignage pour remercier plus particulièrement Mesdames Lauga et Figuière ainsi que le Père Patrick pour leur accueil chaleureux, au cœur de l'hiver, leur écoute et leur bienveillance.

Nous souhaitons, à l'avenir, pouvoir poursuivre ces recensements sans oublier que derrière chaque objet, il y a des Hommes guidés par la foi.

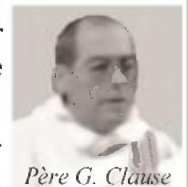
Audrey Meyer



❧ PUBLICATION OFFICIELLE ❧

Par décret du 7 juin 2011, Mgr François-Xavier Loizeau, évêque de Digne, a pris les décisions suivantes :

- Le Père **Jean-Jacques Ragon** (de l'archidiocèse de Lyon), à sa demande, retourne dans son diocèse d'origine.
- Le Père **Philippe Michel** est nommé curé du secteur de la Montagne de Lure. Il conserve ses fonctions diocésaines. Il résidera au presbytère de Banon.
- M. **Pierre Léouffre**, diacre permanent, voit sa mission diaconale étendue à l'ensemble de l'archiprêtré du Pays de Forcalquier. Il conserve ses fonctions diocésaines.
- Le Père **Patrick Caire** (de l'archidiocèse de Papeete) est, avec l'accord de l'administrateur apostolique, chargé de cours au Studium de droit canonique de Lyon. Pour une plus grande disponibilité, il est déchargé de sa responsabilité curiale (...).
- Le Père **Gabriel Clause** est nommé, avec l'accord du responsable des prêtres de la Communauté de l'Emmanuel, curé du secteur du Largue. Il résidera au presbytère de Reillanne.



Père G. Clause

- Dimanche 28 août, **messe d'action de grâces** du Père Patrick Caire, en fin de son service du secteur du Largue : **9 h, pèlerinage** depuis l'église paroissiale de Dauphin jusqu'à la chapelle Notre-Dame d'Hubages **10 h 30, messe** à la chapelle Notre-Dame d'Hubages suivie d'un vin d'honneur et du pique-nique partagé. Contacter la paroisse pour le covoiturage.
- Dimanche 18 septembre, 11 h, **messe d'installation du nouveau curé**, le Père Gabriel Clause, à Reillanne. Elle sera présidée par le chanoine Jannini, curé-archiprêtre de Forcalquier.

**RÉCOLLECTION DE CARÊME
(TRANSFIGURATION)**

Le dimanche 20 mars dernier, pour la troisième année consécutive, la communauté chrétienne du secteur a vécu, à Reillanne, une journée de récollection pour se préparer à Pâques. C'est le Père François-Marie Fève, curé de Gordes, qui a introduit le thème choisi : « la transfiguration ». Avant de se regrouper pour la messe, les paroissiens, jeunes de l'aumônerie, enfants du catéchisme et résidents du foyer de l'Ermitage se sont répartis en divers ateliers : *Lectio divina*, chants, jeu scénique, lecture d'icône, etc. autour du thème. La journée s'est poursuivie par un pique-nique au presbytère.

MESSE POUR LE MILLÉNAIRE DE CARLUC

Dimanche 29 mai, la messe solennelle, présidée par Monseigneur Loizeau, a réuni plusieurs centaines de personnes pour fêter le millénaire du prieuré de Carluc. Joie et recueillement ont habité les cœurs pendant la célébration, qui a été suivie d'un vin d'honneur, d'une visite guidée et chantée du site, avant le pique-nique partagé à l'ombrage.

**INAUGURATION DU
VITRAIL DE REILLANNE**

Dimanche 29 mai, en fin d'après-midi, l'église de Reillanne a ouvert ses portes pour la bénédiction du nouveau vitrail du Bon Berger, inspiré de l'œuvre de Serge Fiorio et réalisé par Bernadette Ollivier. Le Père Carissimo, à l'origine du projet, nous a émus en évoquant les

invocations croisées du peintre, qui célèbre la création, et du prêtre, qui célèbre la création sauvée. La bénédiction a été suivie

par un beau concert anthologique sur le thème du bon berger, du grégorien jusqu'à l'époque contemporaine. Merci à tous.



Malgré le vent froid, plusieurs centaines de personnes ont convergé, le samedi 28 mai, au soir, vers le site de Carluc, pour cheminer avec les jeunes des JM sur le sentier de la foi. Merci les jeunes !



(Suite de la page 7)

Être émerveillé par le projet de Dieu, entrer comme Abraham dans une relation à Dieu qui comporte une prise de risque, que Dieu assume pleinement dans le Christ par l'Incarnation, la Passion et la Résurrection du Christ (et la Pentecôte), être intégré à un Peuple nouveau, enfin pouvoir tout vivre et partager avec Dieu.

Jésus vit aujourd'hui dans le cœur de ceux qui l'accueillent, nous prenant par la main et nous apprenant de façon pédagogique les étapes de l'Alliance que Dieu veut sceller avec chacun de nous. Et de fait nous ne pouvons que nous affermir dans la foi si nous voulons durer et approfondir le chemin, cette foi qui a mis Abraham, Moïse, David et tant d'autres en mouvement, alors que les événements semblaient contraires, les ennemis plus puissants ou les causes perdues !

C'est dans cette dynamique que sont ensuite évoquées quelques figures de saints, chacun avec des accents qui lui sont propres : la louange pour Saint François d'Assise, la prière pour Sainte Bernadette de Lourdes, le martyre pour Saint Jacques Chastan (originaire des Alpes-de-Haute-Provence et évangéliste de la Corée).

Tout ça, vers où, vers quoi ?

Enfin, l'évocation de la manifestation définitive du Christ que nous attendons est l'acte final du spectacle. Nous sommes en marche vers cet évènement, nous sommes tendus vers lui, sous peine de nous installer dans la gestion de nos affaires spirituelles et d'en perdre le sens. Car l'aventure n'est pas terminée ! Nous ne faisons pas qu'attendre que la mort nous prenne. Enracinés et fondés en Christ, il est notre Alpha, le début, mais aussi notre Oméga, notre fin. Nous nous enracinons dans un avenir qui est une Personne merveilleuse ! Nous continuons donc notre marche et c'est ainsi que nous sommes heureux, comme le suggère le texte original des Béatitudes : « Heureux... » Ce mot, traduit en hébreu, a la même racine que « En marche » !

Vincent et Christine Géraud,
Pastorale des jeunes de l'Archiprêtre de Forcalquier

Pour réfléchir...

PATRIMOINE RELIGIEUX, ENTRE PAROISSE ET COMMUNE.

Le patrimoine religieux des communes est le fruit d'une évolution particulièrement riche, dont les grands épisodes sont des dates bien connues de l'histoire de notre pays.

De manière liminaire, il importe de rappeler la distinction entre le terme *Église*, qui désigne la religion et *église*, qui désigne le bâtiment qui accueille la célébration du culte ; *Église* = ensemble de croyants, et non simplement religion.

Les biens de l'Église ont été nationalisés par le décret du 2 novembre 1789, qui est l'une des dates célèbres de la Révolution. En vertu de deux avis du Conseil d'État datant de l'an XII (1804), les communes ont été reconnues propriétaires des églises, et l'État propriétaire des cathédrales.

Le Concordat signé en 1801 entre Napoléon I^{er} et le Pape Pie VII, promulgué par la loi du 18 germinal, an X (2 avril 1802), a rétabli l'affectation des édifices culturels catholiques et des presbytères au culte catholique.

La loi du 9 décembre 1905, portant séparation des Églises et de l'État, a complété sous la III^e République le processus de laïcisation commencé en 1789. C'est toujours ce régime, malgré quelques modifications, qui s'applique aujourd'hui.

Les communes sont ainsi propriétaires des églises paroissiales, la loi de 1905 n'ayant pas modifié la répartition de la propriété des biens fixée après 1789. Il s'agit des églises qui existaient avant 1789, mais aussi de celles qui ont été construites sur des terrains communaux jusqu'en 1905. En revanche, les édifices construits après 1905 sont la propriété de l'Église, à travers les associations diocésaines, constituées sous le régime de la loi de 1901.

La propriété publique décidée en 1789 portait non seulement sur les bâtiments, mais aussi sur leur contenu mobilier. C'est en vertu de ce principe que des « inventaires » du mobilier, c'est-à-dire des autels, bancs, chaises, tableaux, ornements sacerdotaux, objets d'orfèvrerie, etc. ont été effectués dans tous les lieux de culte publics, dès le début de l'année 1906, en exécution de la loi de 1905. En comparant ces inventaires à ce que l'on trouve aujourd'hui dans les églises,

on constate malheureusement que nombre d'objets ont disparu, soit par suite de vols, soit aussi en raison de dilapidations commises par le clergé, en particulier dans les années 1960, au prétexte d'un modernisme intempestif.

En application de la loi du 9 décembre 1905, sous réserve des règles spécifiques aux Monuments historiques, les églises appartenant aux communes sont grevées d'une affectation culturelle *intégrale* et *exclusive*, qui interdit aux autorités municipales une quelconque utilisation sans l'accord des autorités religieuses titulaires, ou « clergé affectataire ». Celui-ci correspond au clergé qui avait la disposition du lieu de culte en 1905, lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Cette affectation au culte est *intégrale*, c'est-à-dire que, sauf un droit limité d'utiliser les cloches, elle porte sur la totalité de l'édifice et sur tous les objets mobiliers qu'il contient, appartenant à la commune et *exclusive*, de sorte que, sans l'accord du clergé, la commune ne peut utiliser le bâtiment en dehors des heures de culte, même pour des activités culturelles, ni utiliser les objets mobiliers sans son autorisation. Cette obligation vaut pour toute utilisation des lieux de culte, et c'est pour cela qu'il est toujours impératif que les organisateurs de concerts demandent préalablement l'autorisation du clergé affectataire pour se produire dans une église.



Monseigneur Loizeau, le diacre Pierre Léouffre et les autorités locales ayant répondu à l'invitation de la messe du millénaire de Carluc.

Cette affectation, *intégrale* et *exclusive*, des édifices et objets du culte appartenant aux communes est également *perpétuelle*, conformément aux règles de la domanialité publique, qui rend inaliénables et imprescriptibles les biens appartenant au domaine public. Cela signifie que les biens, meubles et immeubles, affectés au culte, ne peuvent être vendus, et peuvent être revendiqués à perpétuité par l'autorité publique, par exemple en cas de vol, la règle « *en fait de meubles, possession vaut titre* » ne s'appliquant pas en l'espèce.

En sens inverse, l'affectation *intégrale* et *exclusive* au culte interdit au clergé affectataire d'organiser des activités non culturelles dans l'édifice, par exemple de louer le bien à un tiers, ou d'y organiser des activités sans lien avec la religion.

Les biens, meubles et immeubles, appartenant aux communes et affectés au culte, le sont

... Pour réfléchir

à titre gratuit, en application des articles 13 de la loi du 9 décembre 1905 et 5 de la loi du 2 janvier 1907.

Comme toute personne publique, les communes ont l'interdiction de subventionner les cultes, en application de l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, aux termes duquel « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

Toutefois, par dérogation à ce principe, l'article 13 de la loi de 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908, prévoit que « *l'État, les départements, les communes (...) pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi* ». C'est ainsi que les communes prennent en charge les grosses réparations des églises, les dépenses d'entretien ou celles destinées à conserver le bâtiment. L'entretien et la restauration des objets mobiliers, également assurée par les communes, est aussi l'occasion de fréquentes interventions conjointes du clergé et des particuliers, fidèles ou non d'ailleurs, dans l'intérêt commun.

Ces dépenses sont parfois très importantes, surtout pour les petites communes, et c'est pour cela que sont de plus en plus souvent lancées des souscriptions ouvertes aux particuliers, qui

complètent les subventions publiques et le concours de la Fondation du patrimoine, indispensables pour couvrir la totalité des budgets.

Les communes font ainsi, dans leur grande majorité, des efforts particulièrement remarquables, d'autant plus dans le contexte économique difficile actuel.

L'Église, malgré la diminution du nombre des prêtres et des fidèles, veille à la vie culturelle dans tous les lieux de culte, qu'elle a très souvent contribué à créer, il y a fort longtemps.

Si l'entrée en vigueur de la loi de 1905, notamment lors des « inventaires », a été parfois l'occasion de situations conflictuelles entre l'Église et les communes, la situation est apaisée depuis longtemps. La « vie quotidienne » de ce régime juridique est maintenant l'occasion de relations très enrichissantes entre les communes et le clergé, en particulier dans le cadre de la mise en valeur d'un patrimoine culturel très riche, de la plus humble église de campagne aux majestueux édifices urbains.

On lira avec intérêt sur ce sujet l'excellent ouvrage de M. Rémi Rouquette, « *La commune et les cultes* », éditions Le Moniteur, 2004.

Nicolas Autran,
Membre du Conseil Pastoral du Languedoc

... Carte jeune

« RACINES D'ÉTOILES » : LE PATRIMOINE DE LA FOI REVISITÉ PAR LES JEUNES.

Depuis deux ans une petite troupe travaille dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ayant eu le feu vert de notre responsable diocésaine, Marion Secundy, pour lancer un projet spectacle sur le thème des JMJ de Madrid : « *Enracinés et fondés en Christ, affermis dans la foi* » (Col 2,7), nous nous sommes mis au travail avec enthousiasme. Une nouvelle occasion de découvrir des aspects forts et originaux du message de l'Évangile en mettant en œuvre nos talents et surtout ceux des jeunes... Sept camps de jeunes au total pour réaliser un spectacle musical où se mêlent bien sûr la musique et le chant, mais aussi la danse, le théâtre et un soupçon d'acrobaties et de prestidigitations. Et ainsi « Racines d'étoiles » est né.

Le thème nous provoque à un approfondissement des plus passionnants pour essayer d'entrer

dans une intelligence de la foi en s'appuyant sur les Écritures.

Que veut donc dire, comme nous y invite l'Épître aux Colossiens (Col 2,7), d'être « enracinés » et « fondés » ou « édifiés » en Christ ? Qu'est-ce qu'être « affermis » dans la foi ?

Ce n'est pas un « musée de la foi », mais une « pédagogie divine » !

Comme il faut du temps à des racines pour s'enfoncer profondément dans le sol, nous avons été interpellés par ce facteur temps et par la progressivité de la Révélation de Dieu aux hommes dans l'Histoire du Salut, ce que l'on appelle la « pédagogie divine ».

Jésus n'est pas un météore. Même caché, suggéré, annoncé prophétiquement, le Christ est bel et bien là, dès le début ! Dans le spectacle nous avons retenu des étapes significatives même pour aujourd'hui : la Création, Abraham, Moïse et David.

(Suite page 5)

Carnet & Calendrier paroissial...

CÉRESTE

Obsèques

Pierrette Carrère (18 mars)
Yvette Guillermin (25 févr.)
Paulette Pons (7 avr.)

DAUPHIN

Obsèques

René Leproult (10 févr.)
Robert Mazaud (4 avr.)
Stanislas Petit (19 févr.)

MANE

Baptêmes

Olivia Jansen (30 avr.)

Obsèques

Madeline Attard (9 avr.)
Suzanne Bassier (23 mars)
Josette Bouffier (16 févr.)
Bernard Brémond (2 mars)
Aurore Galet (15 févr.)
Anne-Marie Roux (4 mai)

MONTFURON

Baptêmes

Margherita Delemar-Réhel (30 avr.)

REILLANNE

Baptêmes

Lauris Badet (24 avr.)
Élie Métaireau (24 avr.)

SAINTE-CROIX-À-LAUZE

Obsèques

Raoul Ravaute (20 avr.)

SAINT-MICHEL-L'OBS.

Obsèques

Denise Giraud-Gilliet (16 févr.)
Marcel Laugier (20 avr.)
René Raspail (3 mars)

VACHÈRES

Obsèques

Yvonne Blanc (17 mars)
Marie-Claire Garamvolgyi (3 mai)

MESSE ET ADAP D'ÉTÉ DANS LES PETITS VILLAGES ET LES CHAPELLES

Samedi 16 juillet, 10 h 30, Oppedette

Dimanche 17 juillet, fête à l'ermitage Notre-Dame de Châteauneuf (Mane), messe à 18 h 30

Samedi 23 juillet, 17 h, Lincel (fête du village)

Samedi 30 juillet, 10 h 30, Saint Maime

Dimanche 31 juillet, 10 h 30, Saint-Martin-les-Eaux (fête du village)

Samedi 6 août, 10 h 30, Montfuron (fête du village)

Samedi 13 août, 10 h 30, Montjustin (fête de saint Laurent)

Lundi 15 août, 18 h, Aubenas-les-Alpes (fête de l'Assomption)

Samedi 20 août, 10 h 30, Villemus

Samedi 27 août, 10 h 30, Sainte-Croix-à-Lauze

Dimanche 28 août, pèlerinage à Notre-Dame d'Hubages (Dauphin), messe à 10 h 30 pour les adieux du père Patrick (§ p. 3)

Samedi 17 septembre, pèlerinage à la chapelle Sainte-Agathe (Saint-Maime), messe à 17 h.

Dimanche 18 septembre, 11 h, messe d'installation du nouveau curé à Reillanne.

Jeu 29 septembre, fête de saint Michel, à l'église haute de Saint-Michel-l'Observatoire, messe à 18 h.

Dimanche 9 octobre, fête de saint Denis à Reillanne, messe à 11h00.

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES

16 AU 20 AOÛT

« Avec Bernadette, prier le Notre Père »

Renseignements auprès de la paroisse ou du secrétariat des pèlerinages. Tél. : 04 92 72 17 45

FÊTE PAROISSIALE À REILLANNE

DIMANCHE 24 JUILLET

De 10 h à 13 h, Stands de découverte de produits locaux, pêche à la ligne pour les enfants, etc. sur le jeu de boules près de l'église.

11 h, Messe.

12 h, Apéritif offert par la paroisse.

13 h, Couscous paroissial, au Cercle de familles, rue Jean-Jaurès (**80 personnes maximum, s'inscrire auprès de Claude 04 92 76 45 56 ou Jean-Michel 04 92 76 58 28**).

16 h, Tirage de la tombola.

SOLENNITÉ DE L'ASSOMPTION

Dimanche 14 août, 18 h, messe à Vachères

Lundi 15 août, 9 h, adap à Céreste

11 h, messe à Mane (N.D. de Salagon)

11 h, messe à Reillanne

18 h, messe à Aubenas-les-Alpes

21 h, procession mariale à Reillanne

(Rendez-vous à 20 h 30, à l'oratoire de N.D. de Lure, route du Largue)

Autres horaires des messes et adap : se reporter aux programmes mensuels affichés dans les églises du secteur paroissial ou sur le site du diocèse www.catho04.ccf.fr

« Avance au Largue ! », bulletin de liaison des chrétiens du Largue - Imprimé par ODIM, 04130 VOLX - 3 numéros par an.

Directeur de la publication : Père Patrick Caire, curé - Presbytère, 04100 Reillanne - 04 92 76 42 06 - presbytere.reillanne@orange.fr

Dépôt à parution - 3 000 exemplaires - Date de parution : juin 2011 - **Ne pas jeter sur la voie publique.**

Je soutiens « Avance au Largue ! »

Pour pérenniser sa mission chrétienne, « Avance au Largue ! » a besoin de votre soutien.

Je soutiens : 6 € Je soutiens : 12 € Je soutiens : €

Règlement par chèque à l'ordre de : « Secteur du Largue » - Presbytère - 04110 Reillanne

M., Mme, Mlle : Adresse :

Adresse : Code postal : [] [] [] [] Ville :

À chaque parution (février, juin et octobre), le bulletin est distribué bénévolement par des paroissiens, dans toutes les boîtes aux lettres du secteur paroissial. Hors du secteur paroissial,

le bulletin est distribué par la poste (ajouter 3 € au montant de votre souscription)

Je souhaite le recevoir via internet (c'est bon pour ma planète !). Mon mèl :@.....

